
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mars 2023 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, OMA, secrétaire d'arrondissement
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA23 20 0063

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant le point suivant :

10.05.1 Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Gaétan Plante à la suite de son décès survenu le 3 mars dernier.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA23 20 0064

Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Francisco Moreno	Déneigement
Marion Bertoche	Sécurité à proximité de l'école Sainte-Geneviève
Louis Drzymala	Relocalisation des élèves de l'école Ste-Geneviève
Valérie Chartrand	Relocalisation des élèves de l'école Ste-Geneviève
James Murphy	Développement de LaSalle Ouest et dépôt d'une pétition à cet effet
Sonja Sunsjar	Développement de LaSalle Ouest
Lise Letellier	Signalisation à l'intersection du boul. Newman et de la rue Viola-Desmond
Theodros Wolde	Crise du logement à LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA23 20 0065

Félicitations - M. Francis Choinière - prix Goyer Mécénat Musica

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

QUE le conseil offre ses plus sincères félicitations à monsieur Francis Choinière récipiendaire du prix Goyer Mécénat Musica 2023-2024.

Ce prix souligne la passion, l'engagement et l'impressionnant parcours de l'artiste de 26 ans pour la musique classique.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA23 20 0066

Décès - Mme Claire Taillefer Turcot

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Claire Taillefer Turcot survenu le 2 février 2023.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA23 20 0067**Décès - M. Gaétan Plante**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Mme Laura-Ann PALESTINI, M. Richard DESCHAMPS, Mme Daniela ROMANO,
Mme Josée TROILO, M. Michel NOEL et M. Benoit AUGER

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Gaétan Plante survenu le 3 mars dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA23 20 0068**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2023 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA23 20 0069**Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1239255008

CA23 20 0070**Bail avec Kayak Sans Frontières**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser la signature du bail à intervenir entre Kayak Sans Frontières et l'arrondissement de LaSalle pour les années 2023 à 2027.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1233630001

CA23 20 0071**Soutien financier - Programme Prévention Montréal volets 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 289 724 \$ à six organismes, en provenance du budget 2023 du Programme Prévention Montréal volet 1 et 2 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

	Volet 1	Volet 2
Association de soccer mineur de LaSalle - Passons l'été sur le même terrain	17 080,00 \$	- \$
Club Jeune Aire LaSalle - Fonds des champions	4 178,00 \$	
Projet de prévention des toxicomanies, Cumulus - Agir, munir, prévenir auprès des jeunes adultes		31 306,00 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - CAED	5 251,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc. - Branche-toi	16 971,00 \$	
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal inc - École de milieu LaSalle	7 650,00 \$	
Maison des familles - La joie d'être ensemble	28 757,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - C'est ton devoir	9 862,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Extra Extra	11 328,00 \$	- \$
Maison des jeunes de LaSalle - Plein les poumons	21 349,00 \$	
Maison des jeunes de LaSalle - Point de mire		89 899,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle - Savoir se voir en gang		46 093,00 \$
Total	122 426,00 \$	167 298,00 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer les addendas prévus à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1234629002

CA23 20 0072**Contribution financière pour l'attribution de prix - Acquisition d'œuvres au Salon du printemps de « l'Association des artistes de LaSalle »**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'œuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril au 3 mai 2023;

De verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux œuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1237769001

CA23 20 0073**Contribution financière au Club de boxe LaSalle**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé au Club de boxe LaSalle en raison de la pandémie de la COVID-19;

De verser au Club de boxe LaSalle la somme de 3 255,10 \$ à titre de soutien financier au fonctionnement pour l'année 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ce soutien financier est conditionnel à la reprise des activités du Club de boxe LaSalle pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1238157002

CA23 20 0074**Contribution financière au Centre du Vieux Moulin de LaSalle - projet d'aide à la recherche de logements**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour développer son projet d'aide à la recherche de logements, dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1239309003

CA23 20 0075**Contribution financière pour le programme souvenir du 30^e anniversaire - Fondation Club de l'âge d'or Margherite d'Oro.**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

De féliciter le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour son 30^e anniversaire de fondation;

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités;

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement qui a eu lieu le 5 mars 2023. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1239309001

CA23 20 0076**Contribution financière - paroisse Madre dei Cristiani - réalisation d'un programme souvenir - Autorisation de diverses activités**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De permettre à la paroisse Madre dei Cristiani :

De vendre des rameaux le dimanche 2 avril 2023, à l'occasion du dimanche des Rameaux;

De tenir une procession lors du Vendredi saint, le 7 avril 2023 à partir de 19 h. Le point de départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rues Thierry, Lefebvre, Dora, Lefebvre, Serre, Robert, Verdi, et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal;

De vendre des roses le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la fête des Mères;

De tenir une procession le 28 mai 2023 à partir de 10 h. Le départ se fera au 1600, rue Thierry et le trajet est le suivant : rue Thierry, Chouinard, Bernie, Robert, Serre, Giguère, Lefebvre et Thierry jusqu'au point de départ. La procession se déroulera sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal;

D'organiser une fête paroissiale le dimanche 28 mai 2023 dans le parc Ouellette de 12 h à 20 h;

De tenir, à l'occasion de la fête paroissiale, une loterie et à vendre des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les organisateurs devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;

D'installer, à l'occasion de la fête paroissiale, des jeux gonflables;

D'autoriser la présence d'un camion de cuisine de rue pour vendre de la nourriture durant l'événement dans le parc Ouellet de 12 h à 20 h. Le conseil encourage la paroisse à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de la fête paroissiale. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La paroisse devra respecter toutes les normes prescrites par le Service de Police de la Ville de Montréal pour les processions et les normes prescrites par le Service des incendies de Montréal pour la fête paroissiale.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1239309005

CA23 20 0077**Contribution financière aux Chevaliers de Colomb de LaSalle pour la réalisation du bottin 2023.**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2023 de l'organisme.

Le message du conseil devra être approuvé par la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1238891002

CA23 20 0078

Contribution financière à l'école Cavalier-De LaSalle - compétitions de robotique - équipe 3550-Robotronix

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 1 800 \$ à l'école Cavalier-De LaSalle afin de permettre aux membres de l'équipe 3550-Robotronix de participer à deux compétitions de robotique.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1237405001

CA23 20 0079

Contribution à la Fondation du cégep André-Laurendeau - campagne de financement « Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif »

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'accorder à la Fondation du cégep André-Laurendeau une contribution financière de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2023 à 2027, pour un montant total de 50 000 \$, dans le cadre de sa campagne majeure de financement lancée en 2022, *Un campus pour bâtir son avenir, projet Le réaménagement du pôle sportif*.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1233680001

CA23 20 0080

Contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée - essouchement des troncs d'arbres

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'augmenter de 1 209,74 \$ le budget de contingences de la deuxième année d'option de renouvellement du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée dans le cadre de l'appel d'offres 17-16172 et d'autoriser le paiement de la facture associée à cette dépense additionnelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1237151006

CA23 20 0081**Mise à jour des organismes reconnus pour l'année 2023**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1228157009

CA23 20 0082**Course et Marche populaires de LaSalle - Les Kilomaîtres**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 26 mars 2023 et d'autoriser la fermeture des rues suivantes faisant partie du parcours :

Rues fermées et stationnement interdit :

- Raymond de George à Centrale;
- George de Raymond à la 36^e Avenue;
- Centrale de Raymond à la 36^e Avenue;
- LaSalle du passage piétonnier sur Bishop-Power jusqu'au sud de la 32^e Avenue;
- 35^e Avenue de Centrale à George.

Rues fermées et stationnement permis :

- 30^e Avenue de George à la 39^e Avenue;
- 34^e Avenue de George à George;
- 36^e Avenue de George à George;
- 39^e Avenue de la 30^e Avenue à la 35^e Avenue;
- 40^e Avenue de la 30^e Avenue à la 35^e Avenue;
- George terr. de George à George;
- Vachon de la 35^e Avenue à la 35^e Avenue;
- Vachon terr. de Vachon à Vachon.

D'accorder une contribution financière de 4 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1237817004

CA23 20 0083**Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir divers événements**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir une procession le 14 avril 2023 de 21 h 30 à 22 h 30 et le 23 août de 21 h 30 à 22 h 30. Les processions partiront de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et les processions se dérouleront sous le contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal;

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité;

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023;

D'autoriser l'organisme à vendre des boissons alcoolisées lors du festival, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;

D'autoriser la vente de nourriture lors du festival moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;

D'autoriser l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site lors du festival. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;

D'autoriser l'installation de jeux gonflables sur le site lors du festival. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;

D'autoriser l'utilisation d'un site d'affichage pour promouvoir le festival, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable à la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoinrir l'impact sonore sur les résidents du quartier lors du festival, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1239309004

CA23 20 0084**Bazars et levée de fonds 2023 - paroisses et organismes de l'arrondissement**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui seront organisés en 2023 par des paroisses et organismes de l'arrondissement :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré 28 et 29 avril, 20 et 21 octobre

Paroisse Madre Dei Cristiani 5 au 10 juin et 2 au 7 octobre

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur 30 mars et 1er avril, 2 au 4 juin, 30 novembre au 2 décembre
Paroisse St-John-Brebeuf 3 juin, 30 septembre et 11 novembre
Paroisse Saint-Nazaire 5 et 6 mai, 29 et 30 septembre
Club de l'âge d'or Margherite d'Oro 9 et 10 juin

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1239309002

CA23 20 0085
Reddition de comptes

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 janvier au 15 février 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1233035002

CA23 20 0086
Dépôt du certificat de registre - règlement LAS-0157

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA23 20 0087
Regroupement PIIAD

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.02 à 40.04.

D'adopter les points 40.02 à 40.04.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA23 20 0088**PIIAD - construction d'une habitation multifamiliale de 130 logements sur le lot 6 347 099.**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3001706296), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par la résolution CA20 20 0334, sur le lot 6 347 099, considérant les éléments suivants :

- Les nouvelles ouvertures, la modification à la profondeur des balcons, l'ajout d'un mécanisme d'ouverture ainsi que la diminution de la projection d'une marquise entraînent un impact visuel minimal sur l'ensemble du projet;
- Le problème d'approvisionnement concernant les portes et les fenêtres initialement proposées;
- Le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Accessibilité universelle, Transition écologique, Vues vers le Mont-Royal, Quartier Angrignon Est).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1239255009

CA23 20 0089**PIIAD - aménagement d'un stationnement extérieur et d'une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, à l'intersection de l'avenue Lafleur et du boulevard Newman (lot 1 930 790).**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3002142434), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager un stationnement extérieur et une promenade piétonne sur le site de l'ancienne distillerie Seagram, situé au 225, avenue Lafleur (lot 1 930 790), considérant que le projet :

- s'appuie sur un concept d'aménagement paysager modernisé;
- rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- contribue à la réduction des îlots de chaleur urbains du quartier;
- intègre une promenade piétonne conviviale s'harmonisant avec la vision projetée du site;
- inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et plantations;
- respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1239255010

CA23 20 0090**PIIAD - construction d'une habitation trifamiliale sur le lot 1 079 586.**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003231541), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les documents approuvés par la résolution CA23 20 0055, sur le lot 1 079 586, considérant que les modifications proposées:

- permettent de simplifier et d'affirmer le langage architectural qui s'apparente à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègrent harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribuent au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1239255011

CA23 20 0091

Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1236456003

CA23 20 0092

Dépôt des rapports mensuels des permis de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De déposer les rapports mensuels au sujet des permis de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de novembre, décembre 2022 et janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1239255007

CA23 20 0093

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De lever la séance à 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023.